

XAVIER DARON ARCHITECTE DPLG

11 RUE MOULIN A VENT 97 400 SAINT DENIS FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55 **CH16**

xavier_daron@orange.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°16

DU 16/09/2014

"PLATEAU SPORTIF COUVERT A LA RIVIERE DU MAT"

CREATION D'UN PLATEAU NOIR COUVERT AVEC VESTIAIRES SANITAIRES
BUREAUX ET LOCAUX DE STOCKAGE

	PC n°	PC 097 402 12A0024	délivré le 13 se _l	otembre 2012		
Présents	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 70 31 44	0692 67 23 49	X
X	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
	M. LIN SI	BDET	0262 41 35 01	aucun	0692 66 48 30	X
	M. GAULTIER	INTEGRALE SUD	0262 10 95 00	0262 33 67 49	0692 70 67 08	X
	M PINEL	SOCOTEC	0262 94 48 48	0262 94 48 50	0692 61 11 85	X
	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
X	M. GUTTON	BBOI	0262 42 16 65	0262 43 68 16	0692 32 13 21	X
X	M. CARADOT	SMOI	0262 34 08 77	0262 33 72 95	0692 97 04 97	X
X	M. MAILLOT	SMG	0262 58 59 49	0262 58 59 08	0692 29 40 18	X
	M. MOREL	FAOI	0262 24 77 60	0262 27 02 36	0692 44 90 93	X
	M. BOYER	LJDSB	0262 57 71 82	0262 57 28 74	0692 22 93 04	X
	M. GRONDIN	BATINOV	aucun	aucun	0692 48 36 39	X
	M. AJORQUE	TDS	0262 93 11 05	0262 93 11 05	0692 20 26 27	X
	M. VANDENESSE	DLA	0262 09 80 13	0262 26 19 89	0692 56 86 58	Х
	M. SORA	AROS	0262 58 49 05	aucun	0692 34 99 22	Х
X	M. ARNAL	TEP	0262 30 23 34	0262 58 32 81	0692 78 40 90	X

PROCHAINE REUNION: LE 23/09/2014 à 09h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUEES: BBOI, SMOI, SMG, FAOI,

PREPARATION DU CHANTIER

1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM: tous les documents à destination du maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS) seront remis à l'architecte qui diffusera. Ces documents seront format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant : la reprographie n'est pas a la charge du MOe). Les documents destinés à l'entreprise pilote ne transitent pas par l'architecte : a remettre directement au destinataire

1.3 VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE

1.3.1 GROS OEUVRE

Voiles : erreurs de réalisation sur files 12 & 15 : cf. remarques en PJ : nez de mur doit être aligné sur face intérieure du voile en file A2 : réalisé aligné sur face extérieure : corrigé

RAPPEL: Voiles BA locaux: erreurs de réalisation sur files C, C1 D, & 4 au niveau salle de réunion: arase des murs trop haute au niveau du bardage, posant problème pour poser l'ossature de bardage & le bardage de façade du plateau sportif (cf. coupe transversale C): la MOe accepte que ce soit le bardage & son ossature qui soit modifié sous réserve de solution acceptable proposée par le charpentier concernant les éléments verticaux tubulaires (simples tiges filetées proposées en réunion refusées par la MOe) & solution acceptable proposée par le couvreur (finitions supplémentaires alentours)

Voiles banchés : finitions en cours ; ne pas réaliser de ragréage pelliculaire des voiles avant validation du produit proposé par le MOe :

RAPPEL (140902): Voiles en béton autoplaçant: trous de banches: rebouchage au moyen de cônes en béton, selon méthodologie définie sur voile en file 5 entre files A2 & B; couleur de mortier pour rebouchages: doit être *identique* à la couleur des voiles (après séchage)

- ightarrow plusieurs jointoiements de trous de banche mal réalisés sur voile en file 5 : devront être recommencés
- → plusieurs jointoiements de trous de banche mal réalisé sur voile en file A, avec qui plus est changement de produit de jointoiement précédemment validé, par un produit de qualité inférieure : devront être intégralement recommencés
 - → mortier de ragréage pelliculaire employé totalement inapproprié : <u>à remplacer par un mortier de ragréage pelliculaire très très fin</u> (→ plus fin que celui employé sur voile file 5, qui reste très grossier -bien que les ouvrages aient été acceptés hors défauts localisés-) : transmettre FT produit préconisé avant mise en œuvre sur file H côté SAE (intérieur).

Voiles en béton autoplaçant : pignon sud : suite défauts des parements destinés à rester apparents : prévoir essai de ragréage pelliculaire ponctuel sur défaut avec produite d'une granulométrie de l'ordre de 0,1 mm max. L'objectif étant de conserver l'aspect brut de décoffrage par ailleurs (calepinage de banches et trous de banches restants apparents)

→ préco LAFARGE : à transmettre au MOe (RAPPEL). Essai réalisé : absolument non concluant : refusé par la MOe; prévoir essais avec plusieurs produits de ragréage pelliculaire (les plus fins disponible) pour comparaison sur voile file H côté SAE

Voiles béton banché pour murs initialement prévus en blocs US : parement :

- → locaux dont le gros œuvre est destiné à être peint (imper) : salle de réunion, bureaux et boxs : débullage et ragréage pellicullaire (avec produit qui sera retenu après essais ci-dessus) selon nécessité.
- → locaux dont le gros œuvre est destiné à rester brut : WCs, vestiaires : débullage selon nécessité et ragréage de l'intégralité des voiles (apparence homogène) : OK, prévoir adjuvants pour assurer une étanchéité à un niveau égal à celui préconisé initialement (marché)

Dallages des salle réunion, bureaux & boxs : réalisé. PM : carrelage en pose scellée

Plafonds des locaux suivants : salle de réunion, WCs attenants : ne pas toucher ! Laisser absolument brut de décoffrage. On les conserve tels quels (PM : on aurait fait pareil pour les voiles de l'ensemble des locaux si ils avaient été débanchés plus soigneusement (dégâts aux angles des mannequins, entraîne nécessaires reprises, entraîne impossibilité de laisser tel quel le béton par ailleurs parfaitement réalisé – hors voile file H, bien entendu—)

Grilles de ventilation : Ø 200 proposé (réservations réalisées en Ø200) : les grilles extérieures de ventilations hautes et basses associées aux WC sont à la charge du menuisier aluminium (cf. CCTP) ; pour les grilles intérieures, le modèle présenté (NICOLL forme carré en PVC blanc) est accepté. Les réservations prévues en bureaux, boxs, salle de réunion,etc... pour extracteur prévu en option au CCTP, sont à reboucher proprement (en retrait de 5 cm environ par rapport au nu des voiles). Les réservations prévues en vestiaires recevront une grille PVC décrite ci-avant en PVC faces intérieure & extérieure, la face extérieure étant masquée par le bardage ventilé (elles seront invisibles de l'extérieur).

1.3.2 **VRD**

<u>URGENT</u>: FT de VRD non transmises: à transmettre absolument avant réalisation des ouvrages! Concerne notamment: bordures, tampons & autres éléments apparents, etc...

Réseau EU des WC à proximité salle de réunion : impossibilité de passer réseau sous voile file 5, donc dévoiement sous accès, donc modification position regard, convenu regard positionné au milieu de l'accès en béton balayé (partie non couverte de l'accès), avec tampon de type "à carreler" sur lequel sera réalisé une finition balayée parfaitement assortie au béton balayé de la circulation piétonne alentours (couleur et qualité du béton balayé, sens de balayage, etc...)

Réseau EU / EP à proximité du poteau d'éclairage du terrain de foot : impossibilité de passer à l'endroit prévu du fait de la fondation dudit poteau : convenu passage dans bord du terrain de foot, sous réserve a) obtention de l'accord du MO, & b), remise en l'état à l'identique après réalisation du réseau soit avec engazonnement

→ merci au maître d'ouvrage donner une réponse rapide, les travaux de VRD étant en cours (l'autre solution étant la démolition partielle de la fondation du poteau d'éclairage, pour faire passer les réseaux, avec d'évidents risques de déstabilisation du poteau d'éclairage qui de ce fait pourrait entraîner des dégâts sur la charpente à proximité)

Réseau EP en pied de poteaux PRS le long de la file 3 : décalage des regards validé sous réserve de tampons de type "à carreler" avec finition identique au plateau sportif, soit : enrobé de type couche de roulement, de qualité parfaitement identique à celle du plateau sportif (couleur, granulométrie, etc...).

1.4 CHARPENTE METALLIQUE MENUISERIE METALLIQUE

RAPPEL (14/07/01): Menuiserie métallique : échantillons et plans d'exécution à compléter & transmettre

- → visa sur plans d'exécution menuiserie métallique partiels transmis le 15/04/2014 : refusés
 - ightarrow visa détaillé indiquant modifications à prévoir sera transmis par email séparé ce jour

RAPPEL (14/09/02) : Charpente galvanisée: pas très propre ; transmettre attestation de galvanisation du fournisseur avec indication détaillée du type de galvanisation

RAPPEL (14/09/02) : Détail sur bardage à reprendre suite erreur de réalisation du GO : à transmettre pour validation (bardage / tubes verticaux au niveau de la salle de réunion : simples tige filetées <u>refusées par la Moe</u>) : cf ci-dessus en GO

→ travaux réalisés : reprise des raidisseurs par soudure et ZINGA: travaux refusés : merci de commander en métropole de nouveaux éléments, ou proposer solution au MOe pour validation préalablement à toute reprise (l'objectif étant d'obtenir un prestation propre, ce qui n'est actuellement pas le cas)

RAPPEL (14/09/02) : Position des plots d'équipements sportifs amovibles : à reprendre ; et/ou justifier différences de position des zones de jeu/plans marché

Travaux de charpente presque réalisés : transmettre PV d'autocontrôle de boulonnage des charpentes au MOe & CT

Boulonnages à proximité des chéneaux (raidisseurs, pannes, etc...): prendre en compte remarques du couvreur et modifier en conséquence (impossibilité, en l'état, de réaliser les chéneaux)

→ boulonnage réalisé : non conforme au dossier marché (qualité des boulons mis en œuvre, cf. remarque émise en chantier & émail de l'entreprise en réponse) : le MOe attend, pour se prononcer, de connaître la position du CT & du MO à cet égard

Pannes de bardage débordant des PRS des files C & D : modification suite erreur du GO, modification de la position de la panne basse qui dépasse des PRS : à raccourcir *proprement*, reprise de protection à réaliser : l'apparence devra être *identique* à celle des autres pannes.

supports de chéneaux zinc : le couvreur indique l'impossibilité à réaliser cs ouvrages sur la charpente telle qu'elle a été réalisée. Position du MOe : la charpente n'a d'autre fonction que de supporter la couverture. Les chéneaux, qui figurent au dossier marché, font partie intégrante de la couverture. L'entreprise de charpente doit donc les supports de chéneaux selon nécessités indiqués par le couvreur.

15 COUVERTURE

Détails d'exécution : en reprenant votre détail précédent DEO 5 : OK

ightarrow le MOe réalise des croquis soumis comme proposition d'exécution : retour rapide attendu de l'entreprise

PM : transmission échantillons : bardage translucide : remis ce jour : refusé. Demande produit translucide, opale (couleur blanche dans la masse) ou dépolie. Faute de produit correspondant sur l'Ile, se renseigner en métropole

→ merci de tenir le MOe informé des démarches

Le CT fait état de l'impossibilité réglementaire de laisser le platelage apparent en sous-face du plateau sportif (à préciser). Sachant que nous n'avons aucune contrainte de tenue au feu, puisque ERP en 5ieme cat.

→ le MOe Propose de passer outre, avec l'accord du MO (signifie accepter une réserve du CT à cet égard, cette réserve n'entraînant pas de problème de sécurité) : retour attendu du maître d'ouvrage

Détail sur bardage à reprendre suite erreur de réalisation du GO : à transmettre pour validation : cf ci-dessus en GO

1.6 MENUISERIE ALUMINIUM

Prise de cotes, synthèse avec menuiserie bois sur travaux communs, transmission nouveaux PAC à jour (cf. remarques MOe), et mise en fabrication pour pose dans les meilleurs délais (pose en avance / planning : coordination avec couvreur à prévoir) RAPPEL (14/05/27) : Transmettre échantillon profilé pour validation définitive

1.7 MENUISERIE BOIS

PM : plan EXE / PAC : à compléter au plus tard 15 jours avant début intervention sur site

1.8 **REVÊTEMENTS DURS**

Dallages réalisés : à réceptionner (& transmettre PV)

RAPPEL (14/07/15): Échantillons présentés : carrelage : proposer variante de couleur différente (couleur gris béton, ou couleur bois essence douka) ;

RAPPEL (14/05/20): à transmettre : fiches techniques (avec classement UPEC & glissance selon NF XP P05-011 : à priori PN18 & PC20), en précisant la destination (S1 & S2)

ightarrow norme DIN : refusé par CT sauf si courrier du fournisseur attestant d'une équivalence avec la NF

1.10 PLOMBERIE – ECS

Dés : faute de retour BET MOe, validés si canalisations apparentes protégées par tôle en U Incorporations dans GO (dalles & dallages) : en cours

RAPPEL (14/05/20): transmettre plans de réservation GO (reçu en format DWG par émail, a transmettre en papier)

Réseau d'adduction en apparent : le travail devra être très très soigné. Il sera préalablement tracé sur les murs (au bleu par ex) avec indication des points de fixation pour validation avant réalisation. Compte tendu de la réalisation en béton banché de tous les murs initialement prévus en blocs US, il paraît difficile de supprimer tous les dés bétons (a confirmer par BET fluides). Ventilations primaires : l'architecte les souhaiterait sur clapet pour limiter les traversées de couverture au strict minimum (à confirmer par BET fluides).

Réservation Go au niveau de la dalle BA des WC la salle de réunion (R3 dims 15x15): empêche intervention de l'étancheur : préciser utilité et suite à donner pour permettre intervention de l'étancheur

1 11 ELECTRICITE

RAPPEL (14/08/12): Plateau sportif: chemin de câble le long du faîtage: reçoit des luminaires (type/ D): sur le chemin des buts relevables de basket: documents EXE transmis par charpentier indiquent impossibilité de positionner certains luminaires à proximité des poteaux de paniers relevables; l'électricien fait le point avec le charpentier et propose une solution pour semaine prochaine

Fiches techniques transmises:

 \rightarrow Luminaire type A : produit proposé LUNAR T5 de DISANO : classe II comme prescrit au CCTP - mais non IK10 comme demandé (IK 08 selon FT)

Pour mémoire : luminaires type B & C : nouvelles dimensions : largeur 90mm maximum

- → En extérieur le long du plateau sportif : remplacement luminaires repère F par des luminaires type B / C : études d'éclairage transmises à la MOe ; compléments à apporter ou passer au bureau détailler prescription & mise en œuvre (absent au RDV du 27/08 dans les bureaux de la MOe)
- \rightarrow FT : confirmer transmission des données complémentaires au BET INTEGRALE pour visa (RAPPEL)

1.12 PEINTURE / ETANCHÉITÉ

zone d'intervention du peintre sur GO : précisée en réunion de chantier. Cf. croquis en PJ préparation des tableaux (uniquement là ou de la peinture extérieure st prévue) : à réaliser *avant* la pose des menuiseries (donc avant date prévue au planning), donc se coordonner avec GO & menuisier alu

1.12 A TOUTES LES ENTREPRISES

RAPPEL: DECLARATION DES SOUS TRAITANTS (FORMULAIRE DC4)+DECENNALE: EN 4 EXEMPLAIRES PAPIER A TRANSMETTRE AU MOE!

1.13 CONTRÔLE TECHNIQUE

RAPPEL : Couverture : platelage apparent : poserait un problème au vu de la réglementation ? à préciser

Carrelage / glissance : complements transmis

Boulonnages : qualité des matériaux utilisés (cf. remarques ci-avant en charpente) : retour attendu du CT

PROCHAINE REUNION: LE 23/09/2014 à 09h00 sur le chantier ENTREPRISES CONVOQUEES: BBOI, SMOI, SMG, FAOI,